

La stratégie nationale du parti nationaliste

L'UDC a réussi son invraisemblable coup de bluff: imposer au parlement son véritable chef comme membre du gouvernement. A peine élu, le désormais conseiller fédéral Christoph Blocher proclamait que ses partisans allaient changer de partition. A grand renfort d'annonces dans la presse, l'UDC a toutefois entonné son traditionnel couplet de méfiance à l'égard des autorités moins de vingt-quatre heures après l'élection de son champion. Orchestrée de longue date, cette campagne publicitaire aurait seulement pris un ton encore plus cinglant si la stratégie nationale du parti n'avait pas porté ses fruits.

L'élection du Conseil fédéral et les votes de la session des Chambres l'ont montré: l'UDC a achevé sa mue et est devenu un vrai parti politique national, «moderne» comme a osé l'affirmer Jean Studer. Les troupes parlementaires avancent en rangs bien serrés. Les voix ne s'égarer pas vers d'autres candidats. Les sections cantonales ne font quasiment plus entendre de mots d'ordre discordants lors des votations. Les dissidents, qui osaient encore critiquer les idées de Christoph Blocher, semblent définitivement aphones. Même les plus modérés des démocrates du centre vaudois ont applaudi béatement les résultats du 10 décembre.

L'UDC Suisse ne laisse désormais plus rien au hasard. Elle tient l'information: son site internet www.udc.ch passe à juste titre pour le plus complet de la planète politique suisse; ses annonces au discours outrancier paraissent le même jour dans

les grands quotidiens de tout le pays. Elle infléchit les actions de ses militants: ainsi, des conseillers communaux de la ville de Zurich, jusqu'ici relativement ouverts aux naturalisations, ont soudainement durci le ton après les élections fédérales. Une volte-face clairement imposée par la direction nationale.

Ces méthodes, qui laissent peu de place au débat et à la contestation, inquiètent, bien sûr. Mais elles contrastent également avec les errements des trois autres partis gouvernementaux, embourbés dans leurs vieux réflexes cantonaux. Pour mener la contre-attaque, une réforme de leur fonctionnement paraît indispensable. Cette réorganisation correspondrait au déplacement des principaux enjeux en direction de la scène politique fédérale. A ce jeu-là, le PDC, qui peine à se trouver une identité au-delà du résultat de l'addition de sections cantonales hétéroclites, est perdant. La gauche paraît en revanche mieux armée: la campagne référendaire contre la 11ème révision de l'AVS, organisée sur le plan national, était un exemple encourageant. Il reste néanmoins des efforts importants à faire.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que l'UDC, qui défend les valeurs traditionnelles helvétiques, soit à l'origine de cette brusque modernisation de la vie politique suisse. En accédant au Département fédéral de justice et police, Christoph Blocher risque fort de s'éloigner de son rôle de chef de parti en déclinant le mot collégialité. Mais «son» parti paraît suffisamment fort pour pouvoir lui survivre et même, ironie, le combattre. AD

Dans ce numéro

Le Conseil fédéral penche vers Zurich et la Suisse occidentale laissant sur le carreau le reste du pays.

Lire en page 2

Le contre-projet «Avanti» est un cadeau pour le lobby autoroutier.

Lire en page 3

La concurrence fiscale attise la compétition entre les régions.

Lire en page 4

Dans le canton de Vaud, ce sont les ménages et les assurances maladie qui supportent la hausse des coûts de la santé.

Lire en page 5

Le plateau gouverne la Suisse

L'exécutif penche vers Zurich et la Suisse occidentale. Le reste du pays est sous représenté. A l'avenir, les régions bilingues pourraient accroître leur influence.

Jusqu'en 1999, les membres du Conseil fédéral devaient tous être originaire d'un canton différent. Depuis, cette règle a été abolie. Elle avait pour but d'éviter une représentation trop forte des grands cantons. L'esprit de cette disposition ne fut guère respecté lorsqu'en 1973 Pierre Graber, certes Neuchâtelois d'origine mais à la carrière politique exclusivement vaudoise, fut rejoint au Conseil fédéral par un Vaudois de souche, si l'on ose dire, Georges-André Chevallaz. Deux anciens syndics de Lausanne siègèrent ainsi simultanément au Conseil fédéral dans les années septante.

L'élection du 10 décembre a été vécue comme purement politique et sans égards pour les femmes. Mais la dimension régionale y a joué un rôle très important. Le

Conseil fédéral sortant penchait vers l'Occident. Avec les deux Romands, le Seelandais Samuel Schmid et le Fribourgeois Joseph Deiss, quatre conseillers fédéraux sur sept venaient de l'ouest de Berne et étaient issus d'une population, en gros, de deux millions d'habitants (cantons romands avec les districts limitrophes bernois) alors que la Suisse est peuplée de 7,3 millions d'individus. Le déséquilibre est évident. L'élection de Christine Beerli, une autre habitante du Seeland, aurait donné un poids disproportionné à la Suisse occidentale dès l'instant où Joseph Deiss était réélu.

Des pans entiers du pays sont de moins en moins présents, ce qui laisse assez indifférent les Romands dont la représentation est assurée. Deux conseillers fédéraux étaient issus de la Suisse centrale et orientale: Ruth Metzler et Kas-

par Villiger. Il n'y en a désormais plus qu'un: Hans-Rudolph Merz. Et depuis le départ d'Otto Stich en 1995, le grand Nord-Est, de Bâle à Soleure, n'a plus envoyé qui que ce soit au gouvernement.

En fait deux pôles forts se dessinent peu à peu. Tout d'abord un grand Zurich avec des conseillers fédéraux qui n'y résident pas forcément, mais dont la vie professionnelle antérieure tournait dans une orbite plus ou moins proche de la métropole de la Limmat. Tout Appenzellois qu'ils soient, les conseillers d'entreprise Ruth Metzler et Hans-Rudolf Merz avaient forcément un contact constant avec le monde des affaires de la Bahnhofstrasse, même si l'homme d'Herisau présidait le conseil d'Helvetia-Patria dont le siège est à St-Gall.

Le second pôle est celui de l'ouest de la Suisse, des cantons

latins et du versant alémanique de la frontière linguistique qui produit depuis une vingtaine d'années de nombreux politiciens d'envergure, de Ruth Lüthi à Christine Beerli, de Peter Bodenmann à Otto Piller ou Samuel Schmid. Ces gens de la frontière sont bilingues et savent construire des ponts entre les régions du pays.

Le reste de la Suisse est un peu réduit à la portion congrue et doit se contenter de placer l'un ou l'autre des siens de temps en temps au Conseil fédéral. Cette situation est-elle appelée à durer? Le pronostic est difficile, mais le poids de Zurich ne va certainement pas diminuer et pour le maintien de l'unité du pays, le rôle de la bande bilingue de Sierre à Macolin, via Jaun et Morat, pourrait bien s'accroître dans notre vie politique. *jjg*

Marché de l'électricité

Eléments pour une nouvelle loi

En concédant un rabais substantiel (non dévoilé) à Migros, les Entreprises électriques fribourgeoises ont mis fin à la procédure engagée contre leur monopole. Restent donc applicables et la loi sur les cartels et la jurisprudence de la Commission de la concurrence, ainsi que celle du Tribunal fédéral. Cette semi-libéralisation va pousser les distributeurs à négocier avec leurs gros clients de nouveaux contrats, comme ils l'avaient fait avant la votation sur le marché de l'électricité, afin de les fidéliser. Mais on se trouve dans une situation où les règles du jeu sont floues. Celle du «monopole contesté» quand un gros client engage de longues procédures judiciaires pour bénéficier de la concurrence ou celle du «monopole as-

soupli» quand le distributeur anticipe et accepte de revoir (confidentiellement) ses prix. Ni l'égalité de traitement, ni la transparence ne peuvent se satisfaire d'un régime aussi boiteux.

Deux interventions devraient permettre d'accélérer les travaux d'élaboration d'une nouvelle loi, l'une venant de l'Union syndicale suisse (USS) et l'autre, hors de nos frontières, de l'Union européenne. L'USS a réclamé, dans la perspective d'une réforme, que le transport du courant à haute tension soit confié à une société nationale au lieu d'être assumé par des sociétés intégrées verticalement qui sont aussi des distributrices en situation de monopole. Ce découplage permettrait de mieux assurer nos liaisons internationales et d'ouvrir le marché suisse.

L'USS demande aussi une instance de régulation douée de pouvoirs forts. La faiblesse du régulateur était un des défauts majeurs de la loi rejetée par le peuple.

Planification européenne

L'autre donnée nouvelle est le projet de directive présentée par la commissaire européenne Loyola de Palacio (transports et énergie). Ces propositions corrigent les défauts reprochés avec pertinence à la libéralisation, en introduisant des doses fortes de surveillance et de planification. On se souvient que, selon les adversaires de la libéralisation, la recherche du profit en situation de concurrence pousserait les distributeurs à travailler au maximum de leurs ca-

Une votation sur les principes plus que sur les faits

Les changements juridiques découlant du contre-projet «Avanti» sont difficiles à cerner. En revanche, les intentions politiques sont limpides.

Actuellement, le Parlement dispose déjà de la compétence de construire et d'élargir des tronçons autoroutiers, sans s'exposer au référendum. Accessoirement, il peut décider de financer des investissements ferroviaires, y compris dans les agglomérations. En cas d'acceptation du contre-projet, il ne disposerait donc pas de compétences supplémentaires sur ce plan. Et inversement, en cas de refus du contre-projet, le Conseil fédéral pourra toujours proposer ce type de décision et le Parlement les adopter.

Finalement, sur le plan juridique, le contre-projet «Avanti» n'apporte que deux modifications substantielles. D'une part, l'interdiction constitutionnelle d'un second tube autoroutier au Gothard est levée. D'autre part, le Parlement peut décider sans référendum que la moitié «non-affectée» du produit net de l'impôt sur les huiles minérales ira à l'avenir alimenter directement le fonds «Avanti» consacré aux routes. Pour l'instant, cette part alimente le budget général de la Confédération à raison de 1,4 milliard par an. Et encore, cette seconde innovation est plus procédurale que

matérielle. En effet, sous le régime actuel, aucun obstacle juridique n'empêche le Parlement d'augmenter du même montant les dépenses routières annuelles par le biais du budget général. Dans les deux cas, les pressions à l'économie dans d'autres secteurs deviendraient plus fortes.

Face à ce flou juridique, on pourrait supposer que les effets matériels du contre-projet sont plus clairs. Il n'en est rien. En effet, chaque prise de position, communiqué, brochure explicative ou conférence, le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) modifie les contours du projet. A défaut de clarification, c'est encore le programme d'élargissement de quarante-deux tronçons autoroutiers présenté dans le message du Conseil fédéral qui offre le point de référence le plus précis (voir *DP* n°1584).

Finalement, seul l'examen des intentions politiques des plus chauds partisans du projet permet de saisir véritablement l'enjeu. Ce contre-projet a été élaboré par les Chambres fédérales sous l'impulsion de l'UDC, du lobby

des transporteurs routiers, du TCS et des entreprises constructrices de routes. Ces milieux contestent le bien-fondé de la politique de transferts de la route au rail du trafic marchandise en transit ; ils ne manquent d'ailleurs jamais l'occasion de focaliser l'attention sur les coûts des NLFA. Plus fondamentalement, ils dénoncent le fait que, depuis plus d'une décennie, la Suisse consent un effort important de modernisation des infrastructures ferroviaires.

Contre le rail

Pour ces milieux, les préoccupations écologistes relèvent d'un extrémisme malsain, et ils ne voient aucune raison d'augmenter la part des transports publics dans la mobilité. Au contraire, ils aspirent à un rééquilibrage en direction de la route. L'intérêt du dispositif de financement hors budget ne s'explique que par leur volonté d'épargner le secteur autoroutier de la politique d'austérité qu'ils sont, par ailleurs, en train d'imposer dans tous les autres secteurs.

A l'occasion, ils brandissent l'argument de la croissance économique. A les entendre, il n'est pas dérangeant de voir le trafic marchandise routier augmenter de 7% chaque fois que le PIB croît de 1%.

En imposant contre l'avis du Conseil fédéral le fonds spécial de financement et la levée de l'interdiction d'un second tunnel au Gothard, ces milieux ont démontré qu'ils pouvaient réunir une majorité au Parlement. Malheureusement, les cadres du DETEC et de certaines entreprises de transports publics se sont lancés dans la défense du contre-projet sans saisir les implications de ce rapport de force. Ils espèrent naïvement une manne substantielle pour les transports publics d'agglomération. Or, on devine aisément que la majorité du parlement ne voudra - et ne pourra - interpréter l'acceptation du contre-projet que dans le sens d'un boom des constructions autoroutières, au détriment des transports publics. A l'évidence, il n'y aura qu'une maigre consolation pour les transports publics d'agglomération. *rn*

pacités sans garder de réserves pour faire face à des situations inattendues, d'où des risques programmés de pénurie. L'Union européenne s'apprête à exiger des instances nationales de régulation qu'elles s'assurent que tout intervenant sur le marché dispose des réserves de capacités suffisantes. Un autre reproche fait à la libéralisation portait sur les investissements: les sociétés en concurrence les négligeraient pour ne pas alourdir leur prix de revient. Désormais elles devront présenter à l'instance de régulation, chaque année, leurs plans d'investissement. En cas de retard ou de négligence, l'autorité de régulation doit imposer des délais, infliger des amendes et même confier à des tiers l'exécution des travaux. Bruxelles est informé de la teneur des plans et les approuve. Enfin l'Union européenne exige, pour que la concurrence ne pousse pas à la consommation, des économies de l'énergie finale. De

2006 à 2012, la consommation, par rapport à la moyenne des cinq années antérieures, devrait être abaissée de 1% par année. Et même de 1,5% pour les pouvoirs publics tenus de donner l'exemple!

La nouvelle loi

Il n'y a pas de libéralisation du marché sans régulation forte ni planification. Que la démonstration vienne de l'Union européenne pourra faciliter et inspirer la préparation de la nouvelle loi suisse, qui est indispensable, aussi bien pour dépasser le flou juridique actuel que pour mieux nous coordonner avec elle. Après avoir contribué de manière décisive par référendum à l'échec de la loi en 2002, la gauche (PS et Verts) devrait être en mesure de mieux définir ses contre-propositions, étant admis que le statu quo n'est pas durablement tenable. *ag*

Concurrence fiscale, compétition régionale

Le fédéralisme fiscal à l'helvétique met les collectivités territoriales en état de concurrence. Un danger pour la «nation volontaire» et un facteur de déséquilibre entre les pôles de croissance, le grand Zurich en tête, et les régions moins favorisées.

Fédération de vingt-six états composés d'environ deux mille neuf cents communes, avec une compétence fiscale aux trois niveaux de souveraineté, la Suisse offre un champ libre au développement de disparités dans l'imposition du revenu des personnes physiques et du bénéfice des sociétés. Toute la question est de savoir si les inégalités de la charge fiscale selon le lieu d'imposition a un effet sur les choix de résidence des particuliers (les plus riches) et d'implantation des entreprises (les plus grandes). Et de savoir quels rapports s'établissent entre les disparités de l'impôt d'une part et, d'autre part, les distances géographiques, les prestations offertes par les collectivités territoriales ainsi que les critères de compétitivité régionale.

La compétition fiscale sous la loupe

En guise de réponse à toutes ces questions, et à quelques autres sur le plan de la citoyenneté et de l'éthique, la Société d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale (OEPR) livre une synthèse des travaux théoriques et des quelques études empiriques tentées sur le délicat sujet de la concurrence fiscale, sous la forme d'une récente publication, heureusement bilingue*. Cette brochure fourmille d'observations intéressantes, susceptibles de nourrir vos méditations de fin d'année.

En moyenne pondérée, la charge fiscale (d'un couple marié sans

enfant) dans les vingt-six chefs-lieux de canton a passé de 7,1% à 11,0% entre 1938 et 1970. Par la suite, elle a d'abord légèrement progressé jusqu'en 1983 (11,4%) puis, en particulier sous l'effet de la correction de la progression à froid, elle a diminué rapidement pour revenir à 9,9% en 1990 et à 9,2% en 1999.

Le coefficient de variation entre les vingt-six villes en question, qui s'élevait encore à 2,45 en 1938, a progressivement diminué jusqu'à 1,61 en 1970. L'entrée de Delémont dans la statistique a provoqué une remontée du coefficient (à 1,94) mais n'a pas empêché son tassement à long terme, qui l'a réduit à 1,84 en 1990 et à 1,70 en 1999.

Creusé surtout dans les années 1960 et 1970, le fossé entre d'un côté Zurich et l'est du pays, fiscalement avantageux, et de l'autre la Suisse occidentale, pratiquant des taux d'imposition supérieurs à la moyenne nationale, se comble partiellement dans les années 1980 pour se reconstituer dans la dernière décennie. Cette inégalité persistante passe pour l'expression et la conséquence de visions différentes de l'Etat et de son organisation.

Les facteurs fiscaux exercent une notable influence sur le choix individuel de la commune de résidence (ou d'imposition); les hauts revenus sont attentifs à la pression fiscale, tandis que les contribuables modestes réagissent aux prestations sociales (financées par les plus riches). On observe que plus la pression fisca-

le dans un canton ou une ville est lourde, moins les loyers y sont élevés.

Villes et communes périphériques en concurrence

L'intensité de la concurrence fiscale entre les collectivités territoriales s'exprime par la différence entre la charge qu'elles font peser sur leurs contribuables respectifs. Plus cette différence est grande et moins le temps de déplacement est élevé, plus la concurrence influe sur les choix de résidence ou d'implantation. Les fréquents écarts de taux d'imposition entre les villes-centre d'agglomération et les communes périphériques contribuent à l'étalement des régions urbaines.

A l'instar de Zurich dès les années 1970, la plupart des cantons ont mis en place, dans les décennies suivantes, des systèmes de péréquation qui ont permis de réduire les disparités fiscales entre leurs communes. Quant aux inégalités entre cantons, elles devraient diminuer sous le double effet de l'harmonisation formelle en cours et surtout de la nouvelle péréquation financière à venir. A défaut, l'harmonisation fiscale matérielle (taux et barèmes d'imposition) pourrait gagner des partisans en dehors du parti socialiste où ils se recrutent aujourd'hui.

En définitive, le volet fiscal du fédéralisme à l'helvétique met ce dernier à rude épreuve. Mais il y a plus rude encore que la concurrence fiscale; c'est l'inégalité économique entre les régions qui

comprennent et accompagnent un véritable pôle de croissance et celles qui, ne bénéficiant pas d'un tel moteur, stagnent, c'est-à-dire reculent, inexorablement. A moins que la Confédération trouve en elle-même la force nécessaire, et les appuis extérieurs voulus, pour redéfinir le sens et les objectifs de la politique du territoire. Il ne s'agit plus simplement de l'aménager en réglementant l'utilisation du sol, il faut en faire un instrument de développement harmonieux des régions et des villes d'un pays qui, à défaut, perdra ce qu'il lui reste de sa très fragile cohésion nationale. *yj*

*Alain Thierstein et al.: *Räumliche Unterschiede der Steuerbelastung und regionale Wettbewerbsfähigkeit. Les différences spatiales des charges fiscales et la compétitivité régionale.* Zurich/ETH, ROEP - OEPR, novembre 2003.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Roger Nordmann (rn)
Christian Pellet (cp)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch

Les ménages vaudois passent à la caisse

Le coût de la santé a progressé de 26% dans le canton de Vaud depuis 1993. L'essentiel de la charge nouvelle a été supportée par les ménages et les assurances maladie.

Les dépenses de santé ont atteint quatre milliards et cent dix-sept millions dans le canton de Vaud en 2001. Le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS), qui élabore chaque année les comptes de la santé du canton, prend en considération les soins, la prévention, la recherche dans les

ains, ils englobent les dentistes, les physiothérapeutes, les chiropraticiens et les laboratoires d'analyse. Les autres dépenses (formation, recherche, prévention, gestion) atteignent quatre cent huitante-huit millions, soit 12 % du total.

Les payeurs

Les ménages paient de leur

Constante augmentation

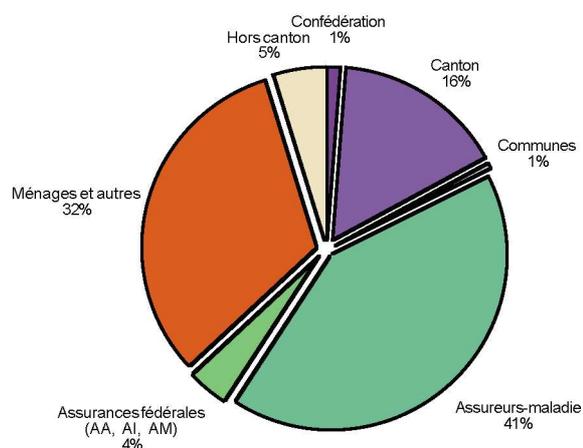
Le SCRIS élabore les comptes de santé depuis 1993. Une pé-

En neuf ans, la contribution des payeurs directs a, elle aussi, varié de manière très

Tableau 1

(en millions de francs)	1993	2001	progression
Hospitalisation	971	1.136	+ 17 %
Ambulatoire	1.380	1.869	+ 35 %
Médico-social	537	624	+ 16 %
Formation, gestion, etc.	383	488	+ 27 %
Total	3.271	4.117	+ 26 %

Répartition des dépenses de santé selon l'agent payeur, Vaud, 2001



Source: Statistique Vaud

hôpitaux et la formation non universitaire et les frais administratifs. Avec une dépense de trois milliards et six cent vingt-huit millions, les soins représentent l'essentiel de la facture. Outre les hôpitaux, les EMS et les méde-

poche 32 % de la facture (voir graphique ci-dessus). Mais leurs efforts ne s'arrêtent pas là. Ils doivent en plus s'acquitter des primes d'assurances maladie qui, par leurs prestations, couvrent 41 % des frais de santé. Les pouvoirs publics déboursent de manière directe 18 % du total (non compris les aides individuelles sous condition de ressources). La part de 5 % « hors canton » représente le paiement des dépenses de patients résidant hors du canton de Vaud.

Les coûts de la santé dans le canton de Vaud. Résultats 2001 et évolution depuis 1993. Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS).

riode de neuf ans permet une intéressante vision de l'évolution des coûts (cf. tableau 1).

La progression de 26 % des dépenses est nettement supérieure à la hausse des prix (7,5 %). Les Vaudois, comme les autres Suisses d'ailleurs,

contrastée (cf. tableau 2).

Il faut évidemment rappeler que l'assurance maladie n'est que le payeur direct et que le poids final de la facture va ailleurs. Les mille sept cent douze millions déboursés par les caisses en 2001 ont les origines

Tableau 2

(en millions de francs)	1993	2001	progression
Confédération	52	55	+ 6 %
Canton	551	642	+ 16,5 %
Communes	30	28	- 7 %
Assurance maladie	1329	1712	+ 29 %
Ménages	954	1315	+ 38 %

consacrent donc une part grandissante de leurs revenus à la santé. Le secteur ambulatoire progresse deux fois plus rapidement que celui de l'hospitalisation et du médico-social. C'est en partie le résultat de la politique des pouvoirs publics qui fixe des enveloppes budgétaires aux hôpitaux et aux EMS. Une partie des soins a été transférée d'un secteur à l'autre.

suivantes : subsides fédéraux, deux cents millions; subsides cantonaux, cent millions; cotisations des ménages, mille quatre cents millions.

L'essentiel de la hausse des coûts de la santé a donc été supporté par les ménages. Ils ont été doublement touchés : par leurs contributions directes et par les primes toujours croissantes des caisses maladie. at

A Davos on fait son marché au nom de la paix

Le soutien de l'Etat en faveur du Forum de Davos suscite la discussion. Une recherche consacrée au pouvoir des clubs privés

Jean-Christophe Graz, auteur d'une recherche publiée par la revue *a contrario* (cf. page ci-contre) sur le World Economic Forum de Davos (WEF), conteste l'engagement financier des collectivités publiques pour la sécurité de la manifestation. Le WEF est avant tout un club privé et exclusif. A l'abri de la

station grisonne, on se rencontre en petit comité, on ficelle des stratégies, on ranime des négociations au point mort, on signe des contrats. Bref on fait des affaires comme d'habitude, mais à mille à l'heure, profitant de toutes les opportunités offertes par un séjour au bout des Alpes, avec la police en renfort.

Un comptoir plutôt qu'un directoire

Le mythe social affiché par le Forum ressasse son rôle irremplaçable pour le bien-être de l'humanité. A défaut de résultats véritables - la guerre froide n'a pas pris fin à Davos - le WEF peine à incarner l'intérêt général. «C'est le business qui paie pour tous les autres invités», selon l'aveu d'un ancien comptable du Forum rapporté par Jean-Christophe Graz. Les invités - présidents, ministres, responsables d'ONG, capitaines d'industries, qui font la une des médias - serrent des mains et bavardent aimablement des grandes questions qui agitent la planète alors que les autres, la

majorité, rentabilisent les rendez-vous de la semaine. Malgré ses airs d'«organisation vouée à la seule planification stratégique du capitalisme (...)», le chercheur estime que le Forum se rapproche bien davantage d'un comptoir que d'un *think tank* débouchant sur «des transformations d'envergure à l'échelle mondiale». Par-dessus «la vanité d'individus» surestimant leur pouvoir, c'est son illégitimité qui saute aux yeux. Et que le mythe tend à occulter au nom d'une conscience universelle à but non lucratif, logée à 1500 mètres d'altitude, au frais des grandes sociétés multinationales. Voilà pourquoi le soutien de la Confédération suscite tant de débats et devrait lui être refusé, conclut Jean-Christophe Graz, malgré la crainte de son déménagement. Or, l'Etat préfère financer un club privé informel, au lieu de le confronter à son pouvoir légitime et démocratique. Il renonce ainsi au contrôle des activités et des résolutions d'un directoire auto-proclamé.

Le point de vue du Forum

Une étude périmée

Le *World Economic Forum (WEF)* considère que l'étude de Jean-Christophe Graz n'est plus d'actualité. Trois ans se sont désormais écoulés, le Forum a changé. Il a fait trésor des critiques qui lui ont été adressées. Parmi les mesures envisagées lors de la prochaine édition, on prévoit la réduction du nombre de participants pour gagner en qualité.

André Schneider, Chief Operating Officer au sein de la direction de l'organisation, réaffirme la volonté de l'organisation de travailler pour améliorer l'état du monde. Il est clair cependant que quand les gens se rencontrent, ils discutent de tout. Ils peuvent aussi parler affaires, mais le Forum ne se réduit pas à un marché, souligne encore André Schneider. *md*

www.weforum.org

L'étude de Jean-Christophe Graz - réalisée entre 2000 et 2001 à partir de documents des archives du Forum et d'entretiens avec les organisateurs et les participants - fait partie d'une recherche plus large consacrée à la «Gouvernance commerciale mondiale: entre pouvoirs publics et autorité privée» financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Jean-Christophe Graz, «Qui gouverne? Le Forum de Davos et le pouvoir informel des clubs d'élites transnationales». *a contrario*, n°2, Antipodes, 2003.

Le prix de la sécurité

Le World Economic Forum de Davos (WEF), qui se déroulera du 21 au 25 janvier 2004, peut compter sur la Suisse et son armée pour garantir sa sécurité. Sur les huit millions prévus annuellement, la commune de Davos en déboursa un, le canton des Grisons deux et la Confédération trois alors que deux restent à la charge du Forum. Un plafond de huit millions a été fixé par le Conseil fédéral. En cas de dépassement, le gouvernement demandera au Parlement une rallonge de deux millions. De plus, dans son Message, le gouvernement propose la création d'une ligne budgétaire affectée à la protection des personnes protégées par le droit international (4,5 millions) - c'est le cas des participants au Forum - et aux dépenses supplémentaires - un peu moins

d'un million de francs - du Département de la défense et de la protection de la population et des sports (DDPS).

Les commissions du National, à quinze contre quatre, et des Etats, à l'unanimité, suivies par les Chambres, malgré l'opposition de la gauche, ont approuvé les propositions de l'Exécutif qui prévoient la mobilisation de l'armée. Elles invoquent les impératifs sécuritaires, les intérêts internationaux de la Suisse ainsi que les retombés économiques (environ quarante millions chaque année) pour justifier l'engagement de l'Etat en faveur du Forum. En votation populaire, le 19 octobre dernier, deux tiers des citoyens de Davos ont admis le soutien financier de la commune en faveur du WEF. *md*

Quand les soldats font la police

Une étude récente fait le point sur l'utilisation des troupes suisses dans le maintien de l'ordre public. Sur fond de fédéralisme, parfois litigieux, c'est la légitimité de son intervention qui est soulevée.

Les tâches de service d'ordre confiées à l'armée ont mauvaise presse. Même si elles s'estompent dans les lointains de l'histoire, les confrontations de la grève générale de 1918 à Zurich et les treize morts du 9 novembre 1932 à Genève font partie du patrimoine de la gauche helvétique. Étrangement, si ces événements sont bien documentés, aucune étude d'ensemble sur les utilisations de l'armée dans des opérations de maintien de l'ordre n'avait été entreprise jusqu'à la parution de l'ouvrage de Pálvi Conca-Pulli.

Le recours au service d'ordre de l'armée fut fréquent dans l'Entre-deux-guerres. Il disparut ensuite pour réapparaître récemment sous d'autres formes bien sûr. On l'a vu lors du G8 ou de la protection du Forum de Davos (cf. page ci-contre). Il ne s'agit plus de mettre l'armée en face des manifestants, mais les ambiguïtés sont les mêmes à septante-cinq ans d'intervalle. La répartition des responsabilités entre les cantons et la Confédération est toujours aussi délicate et la tentation de chacun à rejeter les fautes sur l'autre toujours présente.

La période la plus tendue s'étend de 1927 à 1934. La violence est présente dans

les manifestations, les gouvernements cantonaux redoutent des tentatives d'insurrection et l'appel à l'armée est souvent lancé, ce qui pose un gros problème juridique. Si le Conseil fédéral décrète qu'une troupe est en «service actif», cela sous-entend une mobilisation partielle et une responsabilité exclusive du gouvernement. Or les cantons veulent rester maîtres du jeu. Les militaires, eux, sont avant tout prudents. Ils n'ont aucune envie d'intervenir avec de faibles effectifs sous une responsabilité cantonale. C'est pourtant ce qui se produira systématiquement et qui conduira au drame de Genève.

Des troupes sans expérience

La Confédération décide de mettre des troupes à disposition lorsque les cantons le demandent, mais ceux-ci restent responsables de l'exécution des opérations, scénario qui n'est prévu nulle part ni dans la Constitution ni dans la loi. Mais ces unités sont toujours en petit nombre et composées de soldats sans expérience souvent issues directement des écoles de recrue. Bien entendu, la coordination s'effectue mal avec l'autorité cantonale. Les policiers sont peu nombreux et ils n'ont

aucune formation leur permettant d'affronter des manifestants.

Par contre, la Constitution autorise les cantons à mobiliser leurs troupes. À l'époque, les unités militaires sont organisées selon une base cantonale. Ainsi, en 1927 à Genève, un régiment d'infanterie fut mis de piquet par le Conseil d'Etat, mais n'eut pas à intervenir à la suite d'une manifestation qui se termina par une bagarre en règle avec la police. Cette possibilité fut peu utilisée. À l'évidence, il était plus commode pour les cantons de maintenir le flou sur la répartition des responsabilités.

L'intérêt de l'étude de Pálvi Conca-Pulli est de nous montrer que dans cette période réellement troublée, ce n'est pas l'armée qui joua les va-t-en-guerre, elle resta très prudente, de même que le Conseil fédéral qui freina toujours tant bien que mal, mais plutôt les cantons qui jouaient volontiers les fier-à-bras sans en avoir ni les compétences, ni les moyens. Toute ressemblance avec certains événements de juin 2003 est bien sûr l'effet du hasard. *jpg*

Pálvi Conca-Pulli, *Soldats au service de l'ordre public*, Cahiers de l'institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, n°8, 2003.

A contrario

L'amour du savoir bien formulé

Revue éditée par un groupe de chercheurs de l'Université de Lausanne, *a contrario* milite pour des études interdisciplinaires et «indisciplinées» en sciences humaines. Elle explore les points de contact entre la recherche et la société. La réflexion doit aboutir à la confrontation avec les pratiques concrètes des individus et des institutions. C'est là sa dimension éthique.

L'écriture occupe une place centrale. Giuseppe Merrone, l'un des membres du comité éditorial, souligne la nécessité de s'affranchir du langage un peu figé des milieux universitaires et d'expérimenter toutes les possibilités narratives. La confrontation avec la forme marque l'essor de la pensée. On gagne ainsi en lisibilité, avec l'espoir d'atteindre des publics variés.

En dehors des tutelles académiques, *a contrario* respire l'air du large. Pas de particularisme vaudois ou romand, mais l'ambition d'accéder aux réseaux internationaux malgré la précarité financière; tout le contraire de la presse scientifique anglo-saxonne, par exemple, dominée par de grands groupes éditoriaux qui l'ont transformée en une affaire lucrative.

Avec le soutien des éditions *Antipodes* - actives dans le domaine des sciences sociales - *a contrario* veut nouer des liens entre les approches scientifiques et la littérature, examiner les questions économiques et de civilisations qui tourmentent les territoires et les époques. *md*

www.unil.ch/accontrario
www.antipodes.ch

Qiu Jie le volubile

La dernière publication des éditions art&fiction est consacrée à un entretien fictif réalisé par un artiste avec lui-même. Il raconte les péripéties mentales et autobiographiques de son exil genevois.

Le peintre Qiu Jie, né à Shanghai, s'est établi à Genève il y a quatorze ans. A titre de commémoration, non sans dérision, il publie *D'où venez-vous?* aux éditions art&fiction, un entretien avec lui-même d'une quarantaine de pages, accompagné d'une affiche offset, imprimée comme le sont les documents de propagande, avec une légende et une typographie qui se veulent fidèles aux traditions de la Chine communiste. Mais peut-on parler de tradition communiste chinoise? Nos visions d'une Chine traditionnelle en sont si éloignées. Un *Portrait de Mao* reproduit à l'intérieur du livre, protégé par une feuille de soie, est d'ailleurs une autre allusion ambivalente à l'esthétique éditoriale révolutionnaire chinoise, qui emprunte là de vieilles

habitudes européennes dans le domaine du livre. Ré-appropriation subtile ou détournement ironique de quelques «outils culturels», *D'où venez-vous*, par sa facture, pose d'abord l'énigme du lieu de toute publication.

Revenir de loin

Cet entretien fictif a pourtant bien été mené dans l'atelier du peintre à Genève, parmi ses somptueux dessins monumentaux et ses huiles aux couleurs impudiques. Il s'est révélé être un exercice délicat de transposition. (Le terme de traduction serait inadéquat). Cette nuance fait pour moi tout le charme de la fiction. On n'a pas réellement interrogé Qiu Jie, c'est lui qui interpelle ses hypothétiques locuteurs. Les questions sont les siennes avant de devenir les

nôtres. Quant aux réponses, elles ne sont plus du chinois mais une part de notre réalité. *D'où venez-vous?* On soupçonne, par ce titre, que l'auteur veut nous faire comprendre qu'il (re)vient de loin. De très loin. Comme citoyen, comme peintre. Géographiquement et artistiquement.

Un hippie chinois

«Mon travail est très autobiographique et j'ai grandi dans la période de la Révolution culturelle, raconte Qiu Jie. A cause de l'absurdité et de la fatigue de ce mouvement, nous, les artistes de cette génération, avons tous aujourd'hui une attitude ironique envers la politique. Comme des hippies chinois en quelque sorte...» Sur l'affiche soigneusement pliée dans le livre, quelques

chefs d'État contemporains ont l'air de comploter parmi les icônes du petit écran occidental, non loin des troupes révolutionnaires en uniforme qui, à défaut du programme du Parti, brandissent avec un air inspiré une brique de lait suisse, biologique s'il vous plaît. Cette vaine agitation ne semble pas déranger les voluptueuses dormeuses de Courbet, couchées au centre de cette étonnante composition.

Visions d'un opiomane désabusé? Le pinceau tragi-comique de Qiu Jie restitue le formidable chaos de nos cultures numérisées. Je voudrais tant être un hippie chinois. cp

Qiu Jie, *D'où venez-vous?*
éditions art&fiction,
Lausanne, novembre 2003.
www.artfiction.ch

Courrier

La Comco a agi selon la loi

Walter Stoffel, président de la Commission de la concurrence (Comco), répond à l'article paru dans DP n°1583, *La presse n'est qu'un support publicitaire*, qui aurait relaté de façon incomplète les propos qu'il a tenus au Cercle de la Presse à Lausanne. Comme d'habitude, nous publions sa réaction sans commentaire.

Le texte de l'article laisse entendre que la fusion de Coop-Waro fut autorisée par la Commission par «préférence nationale» au détriment de Carrefour. J'ai dit exactement le contraire: la Comco a d'abord établi que Carrefour aurait pu librement acquérir Waro s'il l'avait voulu. Comme ce n'était pas le cas et qu'il existe une concurrence forte, actuelle et potentielle, de l'étranger, la Comco a autorisé la fusion conformément à la loi. La «préférence nationale» n'a pas plus joué

dans le cas de la fusion La Presse Nord Vaudois-Edipresse. Contrairement à ce que vous écrivez, j'ai dit que la presse était pour la Comco un moyen d'information et d'expression d'opinions diverses - donc bien plus qu'un simple support publicitaire. Mais en vertu de la loi, la Commission de la concurrence doit se limiter à analyser la fusion sous l'angle économique. Vu que la presse est principalement financée par les annonceurs et que ceux-ci disposent d'alternatives, la Comco ne pouvait pas décider autrement. ■

Domaine Public fait une pause de deux semaines.

Le numéro 1586 paraîtra le 9 janvier 2004.

Toute l'équipe tient à vous remercier de votre fidélité et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.